



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE

DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DU CADRE DE VIE

19 mai 2010

BUREAU DU CADRE DE VIE ET DES ENQUÊTES PUBLIQUES

REFERENCE A RAPPELER/MC

RCPCchgt expl SWEDSPAN

AFFAIRE SUIVIE PAR :Mme CHANTECLAIR POSTE TEL : 03.84.77.71.42

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT Récépissé de déclaration de changement d'exploitant

LE PREFET DE LA HAUTE-SAONE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment son titre 1^{er} du livre V, article R 512-68 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2113 du 24 août 2001 autorisant la société des panneaux ISOROY à exploiter une usine de panneaux de particules sur le territoire de la commune de LURE modifié par l'arrêté préfectoral n°1832 du 2 août 2004 ;

VU l'arrêté préfectoral n°286 du 8 mars 2010 prescrivant à la société des panneaux ISOROY à LURE la réalisation d'une analyse des risques relatifs à l'explosion des poussières ainsi que la réalisation d'une étude d'interprétation de l'état des milieux suite à la pollution des sols et des eaux souterraines mise à jour ;

VU le courrier du 17 mai 2010 par lequel M. Denis POTY, directeur général, fait connaître que la SAS SWEDSPAN France dont le siège social est ZI du tertre Landry , BP 90, 70204 LURE CEDEX, a repris depuis le 16 avril 2010 l'exploitation du site ISOROY de LURE

DELIVRE RECEPISSE

à la **SAS SWEDSPAN France**
de sa déclaration.

L'exploitant devra se conformer aux prescriptions fixées par l'arrêté d'autorisation n° n°2113 du 24 août 2001 modifié par l'arrêté préfectoral n°1832 du 2 août 2004 ainsi qu'aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°286 du 8 mars 2010 susvisé.

L'administration se réserve le droit de prescrire ultérieurement toutes mesures qu'elle jugera nécessaires dans l'intérêt de la salubrité et de la sécurité publiques.

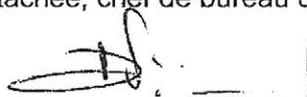
Le présent récépissé ne dispense pas l'exploitant de solliciter tous autres agréments pouvant être exigés par les lois et règlements en vigueur.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Fait à Vesoul, le 19 mai 2010

Le préfet,

Pour le préfet,
L'attachée, chef de bureau déléguée



Dominique VIENNET

Destinataires :

SAS SWEDSPAN France
ZI du tertre Landry
BP 90
70204 LURE CEDEX

Monsieur le maire
70200 LURE
(2 exemplaires dont 1 pour affichage)

Monsieur le sous-préfet
70200 LURE

Monsieur le responsable de l'unité territoriale DREAL
Antenne de Vesoul
1 rue Georges Ponsot
70000 VESOUL